

➤ Nous contacter/nous rejoindre : ccv65500@gmail.com

SPECIAL FINANCES



Festival (g) astronomique : livre de recettes ou de dépenses ?

La comptabilité analytique des Tablées annoncée en conseil municipal se résumait en quatre lignes. Se contenter d'une information aussi opaque et restrictive revenait à la cautionner. En conséquence nous avons demandé l'accès aux comptes, ce qui est un **droit** pour tout citoyen. Il aura fallu 3 mois de démarches de notre part et le rappel à l'ordre de la CADA pour que la mairie se conforme à la loi.

Avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) du 31 mars 2016.

« Le Collectif Citoyen de Vigilance a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 29 février 2016, à la suite du refus opposé par le maire de Vic-en-Bigorre à sa demande de communication du compte administratif 2015 de la commune. En réponse à la demande qui lui a été adressée, le maire de Vic-en-Bigorre a informé la commission que le vote du conseil municipal arrêtant les comptes n'était pas encore intervenu. La commission précise toutefois que ce document qui retrace l'exécution du budget de la commune au cours de cet exercice est communicable en application des dispositions de l'article L2121-26 du code général des collectivités territoriales qui garantissent un droit de communication sur l'ensemble des écritures et documents comptables de la commune, au fur et à mesure de leur élaboration, y compris les pièces justificatives. Ainsi, le compte administratif et le compte de gestion sont communicables dès leur signature, sans qu'il soit besoin d'attendre le vote du conseil municipal. La commission émet en conséquence un avis favorable à la demande. »

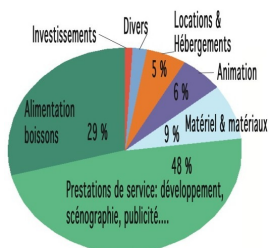
Dépenses – Recettes – Déficit

Dépenses identifiées : 185 416,06 € + 5 915 € (Etudes et recherches 2014) + **12 163,36 €** de factures payées par sponsors non reprises sur le compte administratif 2015. **Coût total réel : 203 494,42 €**

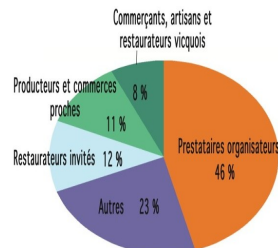
Recettes : 61 374 € + **Déficit annoncé : 106 000, 00 €** **Déficit communal réel : 128 957,06 €** Aucune ligne identifiable sur le livre de compte 2015 ne nous permet de retrouver les 88 000 € de recettes annoncées par la majorité municipale.

■ 1 000 € subvention Conseil Régional

Répartition des dépenses



Bénéficiaires des dépenses



Organisateurs du festival

La commande publique est fondée sur deux principes :

- ◆ Garantir une bonne gestion des deniers publics
- ◆ Assurer une concurrence effective entre candidats afin d'obtenir les meilleurs services et prix.

Pour les Tablées, **aucune mise en concurrence** n'a été effectuée pour les organisateurs de ce festival dont le montant des contrats s'élève à **82 788 €**.

De plus, on note l'absence d'écritures comptables, notamment les factures payées directement par les sponsors :

SAUR : 8 463,36 € = Sécurar : 4 485,85 € + Audio Equipement Spectacle : 3 977,51 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Imprimerie Alphanet : 3 000 €

LECLERC : 700 € = ?

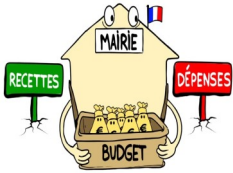
Ceci n'a pas empêché la majorité municipale d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2015.

Certaines anomalies suscitent encore toute notre attention car elles témoignent d'un manque de lisibilité.

En ce qui concerne les vins, on est en droit de s'interroger sur la non consultation des cavistes vicquois. Le choix d'une cave toulousaine (LACRIMA VINI) pour l'achat de 1 074 bouteilles d'un montant de 6 495,12 € peut surprendre. Se renseigner sur cette société, c'est comprendre !!!

Souhaitons que pour les Tablées 2016, à la lumière du vécu, l'utopie fasse place à la sagesse, à la responsabilité et au « respect de l'argent public ».





De la parole aux actes

« Faire mieux en dépensant moins » tel était l'engagement pris en 2014 par l'équipe de C. MENET alors candidat aux élections municipales.

Les comptes 2015 votés lors du conseil municipal du 6 avril 2016 affichent de surprenants résultats :

augmentation de **180 985 €** des frais généraux, augmentation de **51 535 €** pour la masse salariale, augmentation de **87 500 €** pour les prestations de service, augmentation de **17 809 €** des indemnités d'élus.

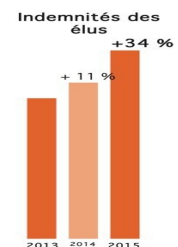
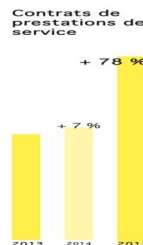
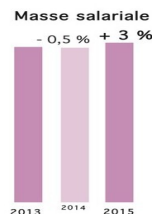
Quelle cohérence entre les propos dénonçant hier le manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement et les résultats au terme de la 1ère année de plein exercice du pouvoir?

Comprenez qui voudra !

Lettre du maire n° 1 : « Gérer au mieux les dépenses de fonctionnement de manière à pouvoir baisser la fiscalité mais aussi à dégager des marges de manœuvre pour investir dans les infrastructures utiles ». Par marge de manœuvre, fallait-il comprendre : capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt ?

Dans ce cas, comment expliquer la baisse de l'autofinancement des projets - **58 %** et un emprunt de **700 000 €** inscrit au budget prévisionnel de 2016 ?

Comprenez qui voudra !



L'année 2014 ayant connu deux équipes municipales, l'augmentation est donc calculée entre 2013 et 2015.

« Le mieux est l'ennemi du bien mais le pire est l'ennemi de l'excès » Pierre DAC

Habitat : sujet à caution !

La majorité municipale a voté à l'unanimité **CONTRE** la demande de l'OPH (Office Public de l'Habitat) de garantir un prêt de 82 052 € pour la rénovation des 12 logements de la Résidence des Magnolias, 15 rue Barrère de Vieuzac. Cette décision nous a interpellés et nous avons contacté l'OPH 65. Son Directeur Général, Monsieur FALA, a accepté de nous recevoir. Nous rapportons ci-après les réponses aux questions que nous lui avons posées :

CCV : Pouvez-vous nous informer sur l'évolution de la politique des loyers modérés sur Vic ?

M. Fala : « Depuis mon arrivée il y a 7 ans comme directeur de l'OPH, les projets n'ont pas manqué sur la commune. Il y a toujours eu une bonne entente avec les maires (mandats de MM. Miquieu et Bordères). Le patrimoine immobilier de l'OPH est important. Le projet le plus important a été la rénovation thermique sur l'immeuble Tivoli. Investissement de 23.000 € par logement, sans augmentation des loyers, avec un financement public de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantie d'emprunt de la commune (40%) et du conseil départemental (60%).

Sur les tours Sarthou : la démolition est programmée et nous laisserons le terrain à nu ».

CCV : Quelles conséquences le refus de la garantie d'emprunt voté lors du dernier conseil municipal peut avoir sur le projet de rénovation des Magnolias ?

M. Fala : « *Le nouveau maire de Vic nous a tourné le dos. Cette décision est très atypique, unique sur le département et nous bloquera pour avoir l'emprunt. La caution est une disposition imposée par la loi pour mener toute opération immobilière de l'OPH via la Caisse des Dépôts qui gère des fonds publics. Sous les mandatures précédentes, les garanties des prêts à l'OPH ont été systématiquement accordées, comme le font de très nombreuses communes, comme le fait le Conseil Départemental. Mais, en réalité, le cautionnement n'est jamais mobilisé par les communes. En cas de faillite de l'organisme bailleur (c'est arrivé en 1993) une caisse de garantie, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, abondée par les cotisations des bailleurs, prend en charge le plan de redressement.*

Nous avons entrepris les travaux et allons

essayer de trouver une solution, auprès soit de la communauté de communes, soit du conseil général. Pour conclure il est clair que l'OPH ne mènera plus de projets sur Vic ».

Qu'en sera-t-il désormais des programmes de rénovation nécessaires à l'existant et de l'offre de logements à loyer modéré ? Ce vote de refus est un acte politique et idéologique qui témoigne du mépris de la majorité municipale pour ce type d'habitat et ses locataires. On ne peut que s'étonner de son argumentation : « Nous ne sommes pas banquiers, ni assureurs et ne prenons pas de risques ». Lesquels ?

Refuser de cautionner une somme de 80 000 € dont le facteur de risque est égal à zéro et ne pas hésiter à dilapider 43.000 € par jour pendant 3 jours : c'est un curieux raisonnement !

